



## TARIFS 2019/2020

M. Eric DUMESNIL,  
Directeur du collège

Mme Emmanuelle COADOU

- Les factures seront envoyées de préférence par mail.
- Les repas et la garderie vous seront facturés **chaque mois** en fonction du nombre de passage au self ou de présence à la garderie de votre enfant quel que soit votre mode de règlement.

**Expl : les repas et la garderie de septembre 2019 seront facturés début octobre 2019 et prélevés le 10 octobre 2019.**

TARIFS MENSUELS 2017/2018		MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLEGE
<b>CONTRIBUTION SCOLAIRE</b>		26,50 €	31,50 €	47,00 €
<b>RESTAURATION ABONNE</b>	Tarif journalier	4,30 €	4,30 €	4,90 €
<b>GARDERIE</b> Vacation du matin	Avant 8hs Après 8hs	2 € 1 €	2 € 1 €	-
<b>GARDERIE *</b> Vacation du soir (gouter inclus)	16h40/ <b>17h30</b> Ensuite facturé par tranche de 1/2 heure	2,20 € 0,80 € la 1/2hs supplémentaire	2,20 € 0,80 € la 1/2hs supplémentaire	- - -
<b>VOYAGES</b> (tarifs annuels)		Une fois le budget établi, nous vous communiquerons les tarifs		Une fois le budget établi, nous vous communiquerons les tarifs
<b>COTISATION A.P.E.L.</b>	Tarif annuel et facultatif	18,50 €		

### MODALITES DE REGLEMENT

Nous privilégions le règlement par prélèvement bancaire. Prélèvement mensuel du 10 de chaque mois. (du 10 octobre 2019 au 10 juillet 2020.)

⇒ **Compléter le mandat ci-joint et fournir un Relevé d'Identité Bancaire.** (uniquement en cas de 1<sup>ère</sup> demande) L'autorisation de prélèvement mensuel est reconduite tacitement à chaque rentrée scolaire, sauf avis contraire de votre part.

### REDUCTIONS POUR LES FAMILLES AYANT PLUSIEURS ENFANTS DANS LE GROUPE SCOLAIRE

Pour le 2<sup>ème</sup> enfant : - 10 % sur la contribution et la restauration.  
Pour le 3<sup>ème</sup> enfant : - 25 % sur la contribution et la restauration.  
Pour le 4<sup>ème</sup> enfant : - 40 % sur la contribution et la restauration.

\*Merci de respecter les horaires de garderie: tout dépassement de garderie au-delà de 19 h00 sera facturé 5 € le ¼ d'heure.